



LA COMMUNAUTÉ TUNISIENNE EN ITALIE

Rapport annuel sur la présence des migrants
Résumé exécutif



20

22

Les rapports annuels sur la présence des principales communautés étrangères en Italie - édités par la Direction générale des politiques d'immigration et d'intégration du ministère du Travail et des Politiques sociales - ont pour objectif d'étudier et d'analyser la présence sur le territoire italien des nationalités n'appartenant pas à l'Union européenne qui sont les plus importantes d'un point de vue numérique : marocaine, albanaise, chinoise, ukrainienne, indienne, philippine, bangladaise, égyptienne, pakistanaise, moldave, sri lankaise, sénégalaise, tunisienne, nigériane, péruvienne et équatorienne.

La contribution des institutions et des organismes qui ont mis à la disposition du ministère du Travail et des Politiques sociales les informations traitées par les services d'intégration d'ANPAL Servizi a également été fondamentale pour l'édition 2022. Nous remercions donc chaleureusement l'ISTAT - Institut national de la statistique, l'INPS - Coordination statistique actuarielle générale, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Université et de la Recherche, l'Union italienne des chambres de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'agriculture, le CeSPI, les confédérations syndicales CGIL, CISL, UIL, UGL et l'U.O. Applications de Data Science - Division des études et de la recherche d'ANPAL Servizi pour leur collaboration active et consolidée. La section sur l'inclusion financière a été rédigée par le Dr Daniele Frigeri, directeur de l'Observatoire national sur l'inclusion financière des migrants.

Les volumes complets des rapports sur les principales communautés étrangères en Italie, éditions 2012 - 2022, sont disponibles, en italien et dans les principales langues étrangères, dans la section « Documents et recherches - Rapports de la DG Politiques d'immigration et d'intégration » du portail institutionnel www.integrazionemigranti.gov.it et dans l'espace « Études et statistiques » du site institutionnel du ministère du Travail et des Politiques Sociales - www.lavoro.gov.it. Aux mêmes adresses, en outre, une annexe statistique est disponible, où il est possible de trouver des informations complémentaires à celles incluses dans les rapports, ou d'approfondir ce qui a déjà été analysé, dans un cadre de comparaison entre les principales nationalités.

L'édition 2022 des rapports sur les principales communautés étrangères en Italie, la traduction dans les principales langues véhiculaires des résumés pertinents et le cahier de comparaison ont été produits par le secteur « Services pour les politiques d'intégration » d'ANPAL Servizi, dans le cadre du projet « START-Support to Integrated Multiannual Programming on Employment, Integration and Inclusion » (Soutien à la programmation pluriannuelle intégrée sur l'emploi, l'intégration et l'inclusion).

La communauté tunisienne en Italie

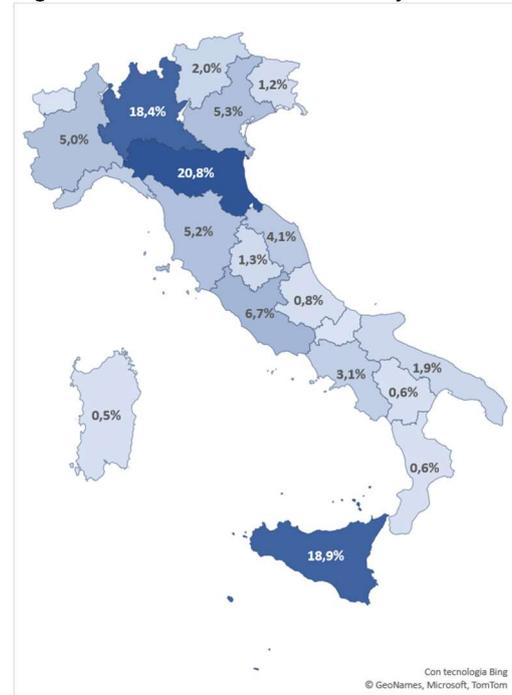
Présente en Italie de manière significative depuis la fin des années 1960, la communauté tunisienne est l'une des premières à s'être installée de façon permanente dans notre péninsule, forte de la proximité géographique et des relations millénaires entre les deux rives de la Méditerranée. La région la plus concernée par la première émigration tunisienne en Italie a été la Sicile : à partir de 1968, la région de Trapani, et en particulier Mazzara del Vallo, est devenue l'épicentre de cet exode de travailleurs tunisiens, principalement originaires des zones côtières du pays africain (Chebba, Mahdia et Sfax) et attirés par les perspectives d'emploi du marché du travail italien. À l'époque, l'absence de système de visa facilitait la migration des citoyens tunisiens, qui étaient principalement attirés par la demande croissante de main-d'œuvre étrangère dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, qui reste le principal secteur économique d'emploi pour la communauté. Cette première vague a été suivie par d'autres entre les années 1980 et 1990, lorsque la crise pétrolière a frappé la Tunisie et que les premières mesures de limitation de l'immigration vers l'Europe ont commencé à apparaître, ainsi que les premières réglementations visant à régulariser la situation des migrants et à favoriser le regroupement familial (par exemple, la loi Martelli). Depuis 2000, on assiste à une nouvelle phase de migration des citoyens tunisiens vers l'Italie, qui a conduit au doublement de la communauté, de 50 000 à plus de 120 000 en 2013 : cette poussée est principalement due à la conclusion de divers accords bilatéraux entre l'Italie et la Tunisie, signés dans le double objectif de limiter l'immigration irrégulière et de promouvoir l'immigration régulière.

On compte **100 113** citoyens tunisiens séjournant régulièrement en Italie au 1^{er} janvier 2022¹, une présence qui place la communauté en treizième position en termes quantitatifs parmi les principaux citoyens non communautaires. En hausse de 6,2 % d'une année sur l'autre, les citoyens tunisiens représentent 2,8 % des citoyens non communautaires en Italie.

En ce qui concerne la composition par groupe d'âge, la population tunisienne en Italie se caractérise par une prédominance de jeunes : plus de 37,8 % de la communauté a moins de 30 ans (en ligne avec les 37,3 % enregistrés pour l'ensemble des ressortissants de pays tiers). La présence de mineurs, qui représentent le groupe d'âge prédominant dans la communauté, est élevée et supérieure à la moyenne des citoyens non communautaires : 26,5 %, contre environ 21 % pour l'ensemble de la population non communautaire. La communauté se classe au troisième rang des principales communautés non européennes en termes de proportion de mineurs. La présence de **mineurs non accompagnés** constitue une caractéristique particulière de la communauté examinée, compte tenu également de la croissance du phénomène par rapport à l'année précédente (+15,4 %). Au 31 décembre 2022, la Tunisie, avec 1 800 mineurs, est le troisième pays d'origine des mineurs étrangers non accompagnés en Italie : les MNA tunisiens représentent 9 % du total. En ce qui concerne les spécificités des MNA tunisiens, ils sont presque tous (98,7 %) des hommes, et des jeunes hommes proches de l'âge de la majorité (59 % des MNA tunisiens ont 17 ans).

La part des plus de 60 ans est inférieure à celle de l'ensemble des ressortissants de pays tiers : 7,3 % contre 10,2 %. En conséquence, la communauté a une **moyenne d'âge** plutôt basse (34 ans) et se caractérise par un **déséquilibre** assez marqué **entre les sexes** (les femmes représentent environ 39 % de la communauté).

Répartition de la population tunisienne séjournant régulièrement en Italie. Données au 1^{er} janvier 2022



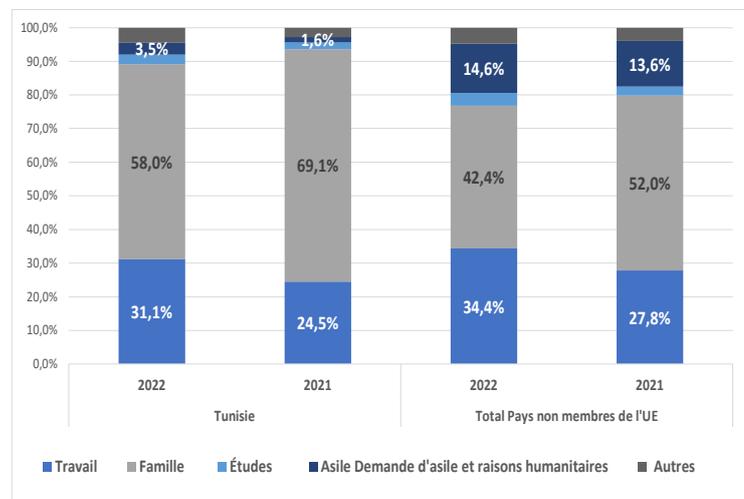
Source : Élaboration Secteur SPINT d'Anpal Servizi des données ISTAT

¹ Les données sur les personnes séjournant régulièrement en Italie proviennent de la source ISTAT.

En ce qui concerne la **répartition géographique** de la communauté, 56,4 % des citoyens tunisiens en Italie sont localisés dans le nord du pays, notamment en Émilie-Romagne, la première région pour les présences tunisiennes, qui accueille près de 21 % d'entre eux, contre 11,3 % de l'ensemble des citoyens non communautaires, et en Lombardie (la troisième région d'implantation de la communauté) avec 18,4 % du total des présences tunisiennes. Bien que seulement 17,2 % de la communauté réside en Italie centrale, le Latium se distingue en accueillant 6,7 % des citoyens tunisiens séjournant régulièrement sur le territoire italien. En raison principalement de la surreprésentation de la communauté en Sicile, la proportion de citoyens tunisiens dans le Sud est plus élevée que la moyenne : plus d'un citoyen tunisien sur quatre séjournant régulièrement en Italie vit dans le Sud, contre 14,6 % pour l'ensemble des citoyens non communautaires. En fait, la communauté se caractérise par une concentration dans la région sicilienne, qui, avec une part de 18,9 %, occupe la deuxième place en termes de présences tunisiennes (pour l'ensemble de la population non communautaire, la part tombe à 3,1 %).

L'analyse du type des **permis de séjour** confirme le degré avancé de stabilisation atteint par la communauté : la part des résidents de longue durée en son sein au 1^{er} janvier 2022 est en effet d'environ 74 %, un pourcentage supérieur de plus de 8 points à celui enregistré pour l'ensemble des ressortissants de pays tiers. À l'instar de ce qui a été constaté pour l'ensemble de la population non communautaire, pour laquelle les résidents de longue durée ont augmenté de 7,8 % par rapport à 2020, la communauté tunisienne a également connu une croissance, bien que légèrement plus modeste (+6,3 %). Parmi les **permis de séjour de courte durée**, on remarque une nette prédominance des raisons familiales avec une part de 58 % du total des permis de courte durée pour la communauté, une prédominance conforme à celle constatée pour l'ensemble des ressortissants de pays tiers, mais avec une incidence plus marquée.

Permis de séjour de courte durée, par type et par nationalité (en %).
Données au 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} janvier 2021



Source : Élaboration Secteur SpINT d'Anpal Servizi des données ISTAT-Ministère de l'Intérieur

En 2021, après la chute drastique enregistrée en 2020 en raison des restrictions à la mobilité introduites au niveau mondial pour contrer la propagation du virus SARS-COV 2, on assiste à une augmentation générale des **nouveaux permis**, également en raison de la mesure d'émergence du travail irrégulier (décret-loi 34 de 2020), qui a permis la régularisation des citoyens non communautaires déjà présents sur le territoire italien : dans la grande majorité des cas, les citoyens tunisiens entrés en Italie en 2021 l'ont fait pour des raisons familiales (environ 57 %), ce qui représente une augmentation d'un peu plus de 108 % par rapport à l'année précédente. Parmi ces entrées communautaires, 2 217 concernaient des mineurs, soit environ 58 % des nouveaux permis pour raisons familiales ; par rapport à l'ensemble des ressortissants de pays tiers, le pourcentage de mineurs ne dépasse pas 55,5 %. Par rapport à l'année précédente, il convient de souligner la forte augmentation du nombre de nouveaux permis de séjour liés à des raisons professionnelles, jusqu'à +1 019,4 % ; en 2020, seuls 98 citoyens tunisiens étaient entrés en Italie pour des raisons professionnelles, alors qu'en 2021, ils étaient 1 097 (16,3 % des entrées de citoyens tunisiens).

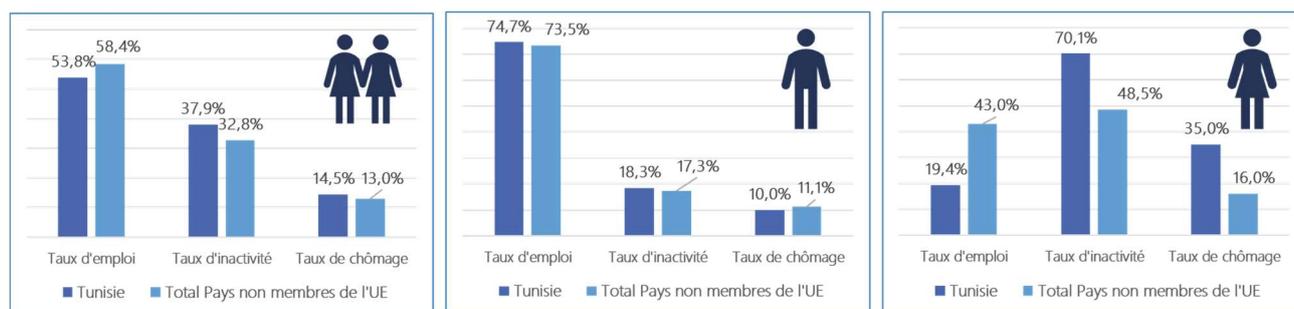
Les **données liées au marché du travail**² indiquent une orientation marquée de la communauté vers le secteur de l'agriculture et de la pêche, qui est prédominant avec plus d'un citoyen tunisien sur cinq employé en Italie (21,6 %). En termes d'incidence sectorielle, l'*industrie au sens strict* suit de près. Environ 20 % des travailleurs

² Les données sur le marché du travail proviennent de la source ISTAT RCFL au premier semestre 2022.

tunisiens y sont en effet employés. La communauté se caractérise également par une forte implication dans le secteur des *transports et des services aux entreprises*, le troisième plus grand domaine d'emploi, qui regroupe 14,4 % des travailleurs de la communauté. Viennent ensuite la *construction* (11,2 %), les *services publics, sociaux et personnels* (10,8 %) et le secteur de l'hôtellerie et de la restauration (10,4 %). Enfin, en termes d'incidence, on trouve le *commerce* (6,8 %) et l'*administration publique, l'éducation et la santé* (4,8 %).

L'analyse des principaux indicateurs du marché du travail révèle que les **performances en matière d'emploi** sont moins bonnes que celles enregistrées pour l'ensemble de la population non communautaire : au premier semestre 2022, environ 54 % de la population tunisienne âgée de 15 à 64 ans en Italie avait un **emploi**, un pourcentage inférieur à celui enregistré pour l'ensemble de la population non communautaire (58,4 %) ; le taux d'**inactivité** pour la communauté en question, en revanche, est d'environ 38 % (contre une moyenne non communautaire de 33 %), tandis que le taux de **chômage** s'élève à 14,5 %, contre environ 13 % pour l'ensemble des ressortissants de pays tiers. Une analyse de genre révèle une faible intégration sur le marché du travail de la composante féminine de la communauté : il existe un écart important avec les hommes de la communauté, avec une part des femmes dans l'emploi de 19,4 % contre 74,7 % pour les hommes, une inactivité élevée (environ 70 % pour les femmes tunisiennes contre 18,3 % pour leurs homologues masculins), et un chômage nettement plus élevé que celui des hommes (35 % contre 10 %) et plus du double de celui de l'ensemble des femmes non communautaires (16 %).

Principaux indicateurs du marché du travail par sexe et par nationalité (en %). Premier semestre 2022



Source : Élaboration Secteur SpINT d'Anpal Servizi des microdonnées RCFL - ISTAT

Bien que la communauté n'ait pas un **niveau d'éducation** élevé (la proportion de diplômés universitaires est d'environ 4 %, contre 10,5 % pour l'ensemble des citoyens non communautaires), elle a été en mesure de trouver sa propre place sur le marché du travail italien en se spécialisant dans le travail manuel, un domaine qui, comme on le sait, ne trouve pas dans la main-d'œuvre autochtone les ressources suffisantes pour répondre à la demande.

En ce qui concerne les **types de profession**, en effet, le travail manuel - qualifié ou non qualifié - est la typologie dominante pour la communauté et concerne plus de 76 % des employés tunisiens : le travail manuel spécialisé concerne 45 % des travailleurs de la communauté, tandis que le travail manuel non qualifié en concerne 31,4 %. D'autre part, 21 % des citoyens tunisiens employés sont des *employés de bureau, des vendeurs et des travailleurs des services personnels*, tandis que l'incidence des *cadres et des professionnels dans les domaines intellectuels et techniques* est de 2,6 %.

L'importance de la communauté dans la **sphère entrepreneuriale** est significative, puisqu'elle occupe la neuvième place - parmi les communautés non européennes - en termes de nombre d'entrepreneurs individuels : en effet, au 31 décembre 2021, on comptait 14 138 entrepreneurs individuels d'origine tunisienne, soit 3,6 % des entrepreneurs non communautaires en Italie, un chiffre en baisse par rapport à 2020 (-2,1 %). Les femmes représentent environ 9 % des entrepreneurs individuels tunisiens, soit une augmentation de 1,2 % par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les secteurs d'investissement des entreprises tunisiennes, l'importance du secteur de la construction émerge, qui, avec une part de 51,4 %, est clairement prédominant : les 7 263 entreprises de construction tunisiennes individuelles représentent 8,2 % de l'ensemble des entreprises non communautaires du secteur. Le deuxième domaine d'investissement le plus important pour les entreprises tunisiennes est le commerce (24,2 %), bien qu'avec un pourcentage d'incidence inférieur à celui enregistré pour l'ensemble des entreprises de ressortissants de pays tiers (environ 41 %), pour

lesquelles il est prédominant ; enfin, les services aux entreprises occupent la troisième position avec une part de 4,5 %.

En ce qui concerne l'utilisation des **mesures sociales**³, 2,2 % des bénéficiaires de subventions salariales non communautaires sont tunisiens, un pourcentage qui s'élève à 3,5 % dans le cas du Fonds de garantie des salaires ordinaire (CIGO). L'incidence des allocations de chômage est également similaire : 2,6 % des bénéficiaires non communautaires de la NASPI (Nouvelle assurance sociale pour l'emploi) sont tunisiens. Pour finir, au sein de la communauté, on compte 12 657 bénéficiaires d'allocations familiales en 2021, ce qui représente 3,6 % de l'ensemble des ressortissants de pays tiers.

Enfin, on constate une incidence assez importante de la communauté tunisienne parmi les bénéficiaires du revenu de citoyenneté (Reddito di cittadinanza) et de la pension de citoyenneté (Pensione di cittadinanza) : les 9 363 ménages tunisiens représentent 4,2 % des bénéficiaires non communautaires, ce qui indique une fragilité des conditions socio-économiques de la communauté.

³ Source INPS – Coordination statistique actuarielle générale à l'horizon 2021.

